

L'an deux mil treize et le vingt-six juin à vingt heures quinze, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE. DESPLANCHES. VAN DER LINDEN. JEGO. Mmes MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absents excusés Mr DANE représenté par Mr LEFEBVRE

Mme BONTOUR représentée par Mr DESPLANCHES

Mr JUILLET représenté par Mr VAN DER LINDEN

Absent excusé non représenté Mr JOLLY

Absent non excusé Mr NOUMEDOR

Madame MOREAU Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 juin 2013 date d'affichage : 28 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 6 Votants : 9

Lecture de la dernière séance en date du 14 mai 2013 est approuvée à l'unanimité des Membres présents.

1) TARIF CANTINE 2013-2014

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés

DECIDE d'augmenter le tarif cantine de 3 € 80 à 3 €90 pour la rentrée scolaire 2013-2014, à compter du 1^{er} septembre 2013.

2) DECISION MODIFICATIVE N°1 – M 14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédits sur le budget M14 communal à savoir :

* de l'article 61522 entretien de bâtiment à l'article 6226 honoraires pour un montant de 3 000 €.

* de l'article 2315 à l'article 2121 plantations pour un montant de 9 000 €

3) DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU COMITE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du syndicat mixte départemental d'électrification issu de la fusion des syndicats « SIER de Donnemarie-Dontilly », « SIER du Sud-Est Seine et Marne », « SIER du Sud-Ouest Seine et Marne », « SMERSEM » et « SIESM » ;

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « Les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. »

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés

DESIGNE comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

2 délégués titulaires : Messieurs DANE James et JEGO Fabrice

1déléguée suppléante : Madame BONTOUR Pascale.

4) OBJET : CONVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOLCIM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux observations évoquées par Monsieur JEGO Fabrice, lors de la réunion de conseil de conseil en date du 14 mai 2013, la Société HOLCIM a fait parvenir une nouvelle convention mentionnant ces remarques à savoir : que la groupe HOLCIM s'engage à ne pas passer par le village de Villegruis et la réduction du trafic pendant la période estivale.

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :
DONNE un avis favorable à la convention telle qu'elle est proposée,
AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Groupe HOLCIM.
S'ENGAGE à procéder au déclassement du chemin n°5 afin de permettre l'exploitation de la parcelle par le Groupe HOLCIM.

5) ECHANGE DE PARCELLES

VU l'article 1111-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis des domaines,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

DECIDE l'échange de parcelle modifiant les limites de propriété, suite à la création d'une station d'épuration à Villegruis à savoir :

La cession, sans soulte, par Mesdames BOURBONNEUX des parcelles cadastrées 503C401 de 14 a 17 et 503C722 de 13a95.

La cession, sans soulte, par la commune à Madame BOURBONNEUX Etienne née MARY (usufruit) et Madame BOURBONNEUX Christelle épouse CORDEBANNE (nu propriétaire) d'une partie (soit 28 ares) de la parcelle cadastrée 189 ZE 22 d'une contenance actuelle de 8 ha 03a 70 ca.

Les frais correspondant à cet échange (géomètre, notaire et cadastre) seront supportés en totalité par la commune.

AUTORISE le Maire à signer tout acte concernant cette affaire.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal

* du départ à la retraite de Monsieur MOREAU Philippe depuis le 1^{er} mai, remplacé par Monsieur LAHOUILLE Laurent.

* de l'avancement des travaux du logement de Fontaine et de l'église de Louan.

* que les travaux d'aménagement d'une aire paysagée avec jeux pour enfants vont débiter à compter du 22 mai.